

# CONSULTATION PUBLIQUE N°2019-020 DU 24 OCTOBRE 2019 RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA ZONE DE MARCHÉ UNIQUE EN FRANCE

## Réponse de PETROINEOS MANUFACTURING France (PIMF)

### INTRODUCTION :

Question 1 : Partagez-vous le bilan positif de la CRE sur la mise en place de la *Trading Region France* ?

PIMF partage pleinement l'analyse de la CRE :

- La mise en place de la « Trading Region France » est une avancée majeure qui bénéficie à tous, bien sûr aux consommateurs établis dans le sud de la France, mais également aux consommateurs établis dans le nord de la France, grâce à l'amélioration, de la compétitivité des prix par rapport aux grandes places européennes, et de la liquidité du marché.
- La gestion des congestions par des mécanismes spécifiques est une bonne solution car elle permet d'éviter des surinvestissements disproportionnés ; Il apparaît néanmoins qu'elle doit être améliorée (ce qui n'est pas anormal pour un mécanisme encore jeune)  
La réaction rapide et bien pensée de la CRE aux premiers incidents, a déjà permis d'apporter des améliorations substantielles.

Question 2 : Partagez-vous les analyses de la CRE sur les capacités fermes réellement disponibles aux PITS Sud-Ouest et Atlantique ?

PIMF trouve l'analyse de la CRE extrêmement bien documentée ; Nous partageons pleinement le concept suivant lequel « les capacités fermes allouées doivent correspondre aux capacités que le réseau est effectivement capables de délivrer dans l'ensemble des situations ».

Ce concept est d'autant plus valide que les injections dans les stockages correspondent à une opération dont l'objectif (le remplissage) est étalé sur plusieurs mois, et ne présente donc pas de caractère d'urgence. En sous-jacent, la régulation ne doit pas offrir des possibilités d'arbitrage dont la valeur se ferait essentiellement au détriment de l'utilisateur du système de transport.

Question 3 : Avez-vous des remarques à formuler sur les conséquences des mesures d'urgence prises par la CRE dans sa délibération du 29 mai 2019 ?

PIMF approuve sans réserves les mesures prises par la CRE

Question 4 : Etes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie de réseau au PITS Atlantique à 340 GWH/J ?

Oui

Question 5 : Etes-vous favorable à la fixation du niveau des capacités fermes en sortie de réseau au PITS Sud-Ouest à 300 GWH/J ?

Oui

Question 6 : Avez-vous d'autres remarques sur les capacités en sortie au PITS ?

Non, si ce n'est que l'analyse fait par la CRE est très convaincante

Question 7 : Etes-vous favorable à la publication par les GRT de l'impact des maintenances inférieures à 30GWH/J sur le volume de gaz faisant défaut à l'aval des fronts de congestion?

PIMF est sensible au souci de la CRE de ne pas multiplier les publications « à priori » sur les restrictions de Capacités. Pour les publications « à posteriori », peut-être un rapport périodique serait-il suffisant ?

Question 8 : Etes-vous favorable à la publication d'un unique programme annuel de maintenance conjoint à l'ensemble des opérateurs de réseaux de transport de gaz, de stockages et des terminaux méthaniers ?

PIMF est très favorable à cette proposition qui permettrait de mettre en évidence la globalité de la problématique des maintenance.

PIMF se permet d'ajouter une suggestion : ce programme devrait prendre en compte, non seulement l'année à venir, mais donner également une prospective indicative sur plusieurs années. Ce programme pourrait être mis à jour périodiquement, sur une base semestrielle par exemple.

Question 9 : Etes-vous favorable à l'inclusion du service de gaz B en gaz H dans les points éligibles aux mécanismes de la congestion?

PIMF n'a pas d'avis sur ce point

Question 10 : Etes-vous favorable aux propositions des GRT d'évolution du calcul de la garantie financière et des modalités de suspension de contrat d'acheminement ?

PIMF partage le point de vue de la CRE sur la gravité des cas de fraudes qui se sont produits dans plusieurs pays Européens et de la nécessité de protéger rapidement les systèmes gaziers.

PIMF trouve les propositions de la CRE raisonnables ; il serait cependant souhaitable que des GT spécifiques soient organisés par les GRT afin de présenter plus en détail les mesures prises et leurs conséquences pour les expéditeurs